

Association La Courgette Solidaire
AMAP La Cocotte Solidaire

93260 Les Lilas



Jean Bertrand Brunet
Ferme de la Bilouterie
3, grande rue
89120 DOLLOT

Contrat d'engagement LA COCOTTE SOLIDAIRE Saison 7 : Juin 2014 – mai 2015

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la **Charte des AMAP** (consultable sur le site).

Engagements de l'adhérent :

- ◆ préfinancer la production,
- ◆ **assurer au moins 1 permanence distribution sur la durée de la saison (abonnés œufs) et 2 distributions (abonnés œufs+volaille)**. Inscription uniquement par mail à adeline.coulanges@wanadoo.fr.

Engagements de l'aviculteur partenaire :

- ◆ livrer le premier et troisième jeudi du mois des produits issus de l'agriculture paysanne, de qualité, frais, de saison, de sa ferme : œufs, poulets, canards, canettes, pintades, ...
- ◆ être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de son exploitation, et accueillir les adhérents sur sa ferme le cas échéant.
- ◆ être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladies), et, en général, à participer dans la mesure de leurs possibilités à la vie de l'association, en particulier en se tenant au courant des informations diffusées via le site Internet www.lacourgettesolidaire.fr

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique, réunissant les adhérents, l'aviculteur partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP. Les adhérents sont prévenus par mail ou téléphone.

Planning des distributions :

10 distributions de volailles, 20 distributions d'œufs: selon calendrier affiché au local et sur le site internet.

Poids approximatif d'environ 1,5 à 2,5 kg pour la volaille, œufs tous calibres

Prix : la boîte de 6 œufs : 2€. Avance sur le prix de chaque volaille commandée : 16€. Les prix au kilo sont affichés sur le site internet.

Les dates des distributions et les distributeurs inscrits sont affichés dans le calendrier, page d'accueil du site de la Courgette Solidaire.

Lieu et horaires de distribution : 28bis rue Romain-Rolland. Les Lilas, de 18h30 à 20h.

MODALITES D'INSCRIPTION

1 chèque d'adhésion de 10€ à l'ordre de la Courgette Solidaire (si vous n'avez pas déjà cotisé pour 2014).

Le bulletin d'adhésion est à télécharger sur le site, et à joindre complété au contrat.

+ 5 chèques correspondant à votre commande, libellés à l'ordre de JB Brunet (l'aviculteur) et datés de juin 2014 (pour rester valables sur un an). Ils seront remis à Jean-Bertrand Brunet, un par un, tous les deux mois (début juillet, octobre, décembre, mars, mai).

+ le contrat d'engagement signé

+ vos coordonnées complètes, y compris adresse e-mail lisiblement inscrite, les communications se faisant essentiellement par ce biais.

Dossier complet à envoyer à : Marie LE CORRE – 33 boulevard Eugène Decros – 93260 LES LILAS

(pas de réservation par mail ou téléphone, pas d'envoi en AR. Un mail vous sera envoyé à réception des documents)

Possibilité de s'inscrire en binôme, chaque partenaire comptant pour 1 adhérent et devant donc s'acquitter de l'adhésion.

Si vous êtes déjà adhérent de l'une ou plusieurs des Amap, cochez la (les) case(s)

tomate poivron abeille verger biquette tartine

14 types de contrat sont proposés :

	Pas de volaille	1 volaille par mois	2 volailles par mois
pas d'œufs		⑤ 160 € annuels 5 chèques de 32 €	⑩ 320 € annuels 5 chèques de 64 €
6 œufs (1 boîte) 2 fois par mois	① 40 € annuels 5 chèques de 8€	⑥ 200 € annuels 5 chèques de 40 €	⑪ 360 € annuels 5 chèques de 72 €
12 œufs (2 boîtes) 2 fois par mois	② 80 € annuels 5 chèques de 16 €	⑦ 240 € annuels 5 chèques de 48 €	⑫ 400 € annuels 5 chèques de 80 €
18 œufs (3 boîtes) 2 fois par mois	③ 120 € annuels 5 chèques de 24 €	⑧ 280 € annuels 5 chèques de 56 €	⑬ 440 € annuels 5 chèques de 88 €
24 œufs (4 boîtes) 2 fois par mois	④ 160 € annuels 5 chèques de 32 €	⑨ 320 € annuels 5 chèques de 64 €	⑭ 480 € annuels 5 chèques de 96 €

Bon de commande :

Type de contrat choisi (1 à 14)	
Nb de boîte d'œufs, 2 fois par mois	
Nb de volailles, 1 fois par mois	

exemple :

①
1
0

Le prix réel des volailles fournies à chaque adhérent est enregistré à chaque livraison. En fin de saison, mai 2015, le total des volailles fournies est calculé pour chaque adhérent. Et la différence négative est due à l'aviculteur. Le solde positif est remboursé à l'adhérent.

Les adhérents qui ne viennent pas chercher leurs œufs et leurs volailles lors des distributions en font don à l'association.

Ce contrat signé par les différentes parties, sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Je m'engage à me conformer à la charte des AMAP et à faire une ou deux distributions au cours de la saison conformément au type de contrat que j'ai choisi.

Nom de l'adhérent :		Nom du binôme :	
Adresse :			
Tél fixe / portable :			
e-mail :			

Fait à _____ le _____

	Adhérent	Jean-Bertrand BRUNET	Membre collectif AMAP
Signatures :			

Nous vous recommandons de faire une copie de votre contrat (pages 1 et 2) avant envoi.